



- **SOS Entreprises**
- **Enquête**
- **SOS Cabinets EC / CAC**
- **SIC**

## ÉDITION SPÉCIALE



### À la une



#### DEMANDE À MURIEL PÉNICAUD

Charles René Tandé a adressé un courrier à Muriel Pénicaud, ministre du Travail, lui demandant de reporter le délai de dépôt de la demande d'admission à l'activité partielle, de 30 jours à minima jusqu'au 30 avril, ceci afin de tenir compte des difficultés d'accès au site de l'ASP et aussi pour donner de l'oxygène aux équipes sociales des cabinets.

Rappelons qu'en date du 2 avril, une lettre était adressée à la profession pour lui faire part de ce que le Conseil supérieur avait obtenu et des demandes encore en cours. Ces demandes font l'objet de relances quotidiennes de la part du Conseil supérieur.

#### L'ORDRE VOUS REMERCIE

L'Ordre adresse ses remerciements à tous les experts-comptables et leurs collaborateurs pour leur mobilisation sans faille au service des chefs d'entreprise.

[VOIR LA VIDÉO](#)



### Enquête

Mon institution 



#### ENQUÊTE SUR LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE SUR VOS CLIENTS ET VOUS

Le Conseil supérieur, à travers son Observatoire, lance une enquête nationale auprès des experts-comptables pour recueillir des informations relatives aux

conséquences de la crise sanitaire sur l'activité de leurs clients et celle de leur cabinet.

Les résultats de cette enquête permettront d'illustrer les demandes d'aménagement des mesures prises par le gouvernement et ainsi au Conseil supérieur de les porter devant les ministères et les administrations concernées.

Vous allez recevoir un mail d'ici la fin de la semaine au nom de l'Observatoire de la profession comptable. Moins de 8 minutes sont nécessaires pour répondre. En cas de non réception, vous pouvez écrire à :

[observatoire@observatoire.experts-comptables.org](mailto:observatoire@observatoire.experts-comptables.org)

Nous comptons sur un taux de réponse important.  
MERCI d'avance de votre participation.

Info partenaires - Info partenaires - Info partenaires

 ReceiptBank™

#### Utilisez Receipt Bank gratuitement en avril

Le confinement impose de repenser la collecte, à distance. Avec des méthodes d'envoi digitales (email, appli, connecteurs), votre équipe centralise en ligne les factures d'achat de vos clients, sur une boîte de réception unique.

**Obtenez votre accès**

## Cellule SOS Cabinets EC / CAC

### Mon expertise

#### *Coronavirus - Gestion des cabinets*

Cette cellule (en collaboration avec la CNCC) a été mise en œuvre pour vous permettre de nous faire part des difficultés que vous rencontrez dans l'exercice de vos missions et vous aider à trouver des solutions. Vous rencontrez des difficultés ponctuelles ? Vous avez besoin d'aide et/ou de renfort ? Faites-le savoir à cette cellule qui pourra vous mettre en relation avec des consœurs et confrères qui se sont d'ores et déjà manifestés pour apporter leur soutien.



**ACCÉDEZ À LA CELLULE SOS CABINETS EC / CAC**

### UN ESPACE DÉDIÉ AU PGE

Le Conseil supérieur a mis en ligne un espace pour accompagner vos clients dans l'obtention du PGE. Le formulaire développé a été conçu pour répondre aux attentes et besoins des banques et pour les informer des actions mises en place par les entreprises.

**ACCÉDER DIRECTEMENT AU FORMULAIRE**

## RÉSILIATION DE CONTRATS

L'ordonnance n °2020-306 du 25 mars 2020 proroge certains délais, dont les délais de résiliation des contrats.

[POUR EN SAVOIR PLUS](#)

## DÉONTOLOGIE : LES RÈGLES RESTENT APPLICABLES

Attention, dans ce contexte particulier, difficile tant pour les clients que pour les cabinets, le respect des règles professionnelles reste primordial.

[POUR EN SAVOIR PLUS](#)

## LES ÉDITEURS SE MOBILISENT AUX CÔTÉS DES EXPERTS-COMPTABLES

Les éditeurs juridiques s'adaptent à la situation de confinement de leurs utilisateurs. Leurs bases et contenus en ligne habituellement payants et restreints sont, pendant cette période, ouverts à tous.

[POUR EN SAVOIR PLUS](#)



# Cellule SOS Entreprises



## Mon expertise

### *Coronavirus – Mesures de soutien*

Mise à jour en temps réel, cette cellule a été mise en place pour vous soutenir dans l'accompagnement de vos clients et des difficultés qu'ils rencontrent. Nous vous invitons donc à la consulter quotidiennement. Voici les éléments récemment mis en ligne.

[ACCÉDEZ À LA CELLULE SOS ENTREPRISES](#)



## LE FONDS DE SOLIDARITÉ

### *Fonds de solidarité – Entreprises en difficulté*

- Aucun cumul n'est possible entre l'aide exceptionnelle accordée par les URSSAF et les 1 500€ du fonds de solidarité
- Un mode opératoire a été défini pour comptabiliser les aides issues du fonds de solidarité
- Un exemple d'avenant à la lettre de mission principale a été ajouté pour vous aider à accompagner vos clients à bénéficier du fonds de solidarité

[VOIR LA VIDÉO](#)

## ACTIVITÉ PARTIELLE

### *Activité partielle – Social*

- Le mode opératoire de l'activité partielle a été modifié pour les cabinets d'expertise-comptable. Ainsi, le contrat de prestation de services à l'ASP ne doit plus être envoyé ni par courriel ni par courrier postal. Sur demande de l'ASP, le cabinet devra fournir soit le contrat de prestation de services, soit l'avenant à la lettre de mission, intégrant son intervention sur l'activité partielle.

[AVENANT LETTRE DE MISSION](#)

- [La procédure que doivent suivre les entreprises en attente d'identifiants et/ou de l'habilitation a été précisée par le ministère du Travail](#)
- Si l'activité partielle est imposée au salarié, le financement à hauteur de 100 % des frais pédagogiques est possible. Le ministère du Travail a élaboré une [FAQ](#) précisant les éléments.

## COMMERCE

### *Analyses sectorielles*

- Mise en place d'une collection éphémère, en lien avec les [analyses sectorielles](#), pour être au plus près de vos clients artisans et commerçants pendant la crise : « [Boulangerie-pâtisserie](#) » et « [Bâtiment](#) » sont d'ores et déjà disponibles.

## COTISATIONS

### *DSN – Cotisations et contributions sociales – Fiscal*

- Le Conseil supérieur reçoit de nombreuses questions sur le report de charges des cotisations de prévoyance et complémentaire santé et sur la prise en charge des arrêts de travail pour garde d'enfants. Il a saisi le ministère du Travail et la direction de la Sécurité sociale de cette problématique. Il est conseillé de se rapprocher de vos organismes complémentaires.

**POUR EN SAVOIR PLUS**

- Le 3 avril, Gérald Darmanin a annoncé la prolongation des mesures exceptionnelles pour les échéances sociales et fiscales du mois d'avril :
  - 15 avril, possibilité de reporter les cotisations en modulant leur paiement
  - 20 avril, report automatique pour les travailleurs indépendants mensualisés
  - 30 avril, possibilité pour les micro-entrepreneurs d'ajuster leur paiement.
- Pour actualiser le paiement des cotisations DSN via les services en ligne URSSAF, il est nécessaire de consulter la partie « Les deux modalités d'ordonnancement du télépaiement trimestriel ».

**POUR EN SAVOIR PLUS**

- Le report des échéances d'impôts directs d'avril est possible mais attention, il ne concernera pas la TVA. Pour ce qui concerne les grandes entreprises (ou les entreprises membres d'un grand groupe), les demandes de report des échéances fiscales (et sociales) sont désormais soumises au non-versement de dividendes et au non-rachat d'actions entre le 27 mars et le 31 décembre 2020.

**POUR EN SAVOIR PLUS**

## PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

### *Social – Rémunération*

- Le Conseil supérieur a rédigé une synthèse qui présente les dispositions de l'ordonnance modifiant la date limite et les conditions de versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

**LIRE LA SYNTHÈSE**

## COMPTABILITÉ

### *Comptabilité*

- L'ANC confirme que les impacts du COVID-19 relève d'une situation liée à un événement post-clôture sans lien avec une situation existante au 31 décembre 2019. Par conséquent, il n'y a pas lieu de modifier les comptes 2019 au titre de cet événement.

[POUR EN SAVOIR PLUS](#)

**SIC**

**Mon institution**



Le numéro d'avril de SIC sera différent. Nous avons bousculé notre sommaire habituel, pour réaliser un numéro spécial, lié à la crise sanitaire et économique que nous traversons. Vous pourrez le consulter dans la prochaine Sic newsletter du 15 avril.

**Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux**



**[Pour vous abonner : cliquez ici pour vous identifier ou créer un comptexpert et gérez vos abonnements dans votre espace.](#)**